



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**relative au projet de la RARM consistant à remplacer le
Télesiège du Rocher de l'Aigle par un télesiège débrayable,
soumis à évaluation environnementale et comprenant une étude d'impact**

Par arrêté en date du 20 juin 2022, le Maire de la Commune de Montgenèvre a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la demande d'autorisation d'exécution de travaux de la Régie Autonome des Remontées Mécaniques de Montgenèvre (RARM) concernant le projet de remplacement du Télesiège du Rocher de l'Aigle par un télesiège débrayable, enregistrée en Mairie le 22 octobre 2021 sous le nom de dossier PA 005085 21 H 0001.

A cet effet, Monsieur Pierre CHAMAGNE, demeurant à Pelvoux (05340), a été désigné en qualité de Commissaire enquêteur par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Marseille.

Les pièces du dossier d'enquête publique, ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le Commissaire enquêteur, seront tenus à disposition du public à la Mairie de Montgenèvre (80 Place du Chalvet, 05100 Montgenèvre) aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la Mairie, soit tous les jours de la semaine de 13h30 à 17h00 à l'exception des samedi, dimanche et jours fériés.

Une version numérique du dossier d'enquête publique est consultable sur le site internet de la Commune de Montgenèvre, à l'adresse suivante : www.montgenevre.fr.

Toutes les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête mis à disposition du public en Mairie de Montgenèvre, ou adressées par écrit au Commissaire enquêteur à l'adresse du siège de l'enquête publique :

Monsieur le Commissaire enquêteur
Mairie de Montgenèvre, 80 Place du Chalvet, 05100 Montgenèvre

Les observations écrites du public pourront également être transmises par voie électronique à l'adresse suivante : enquete.tsdaigle@gmail.com.

La date limite de réception des courriers adressés au Commissaire enquêteur est fixée au dernier jour de l'enquête publique, soit le 17 août 2022 à 17h00 (31 jours légaux à compter du 18 juillet 2022).

M. le Commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, en Mairie :

- Le lundi 18 juillet 2022, de 14h à 17h
- Le vendredi 29 juillet 2022, de 14h à 17h
- Le mercredi 17 août 2022, de 14h à 17h

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur, transmis en Mairie dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête, seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture habituels d'ouverture au public de la Mairie de Montgenèvre (les personnes intéressées pourront, sur demande et à leur frais, en obtenir communication).

MONTGENÈVRE, le 20 juin 2022

Le Maire,
Guy HERMITTE